

Théorie linguistique

M. Claude HAGÈGE, professeur

VERS UNE TYPOLOGIE LINGUISTIQUE DES AFFECTS

1. Délimitation du champ

Cette délimitation ne peut se faire qu'à l'indice sémantique, les affects étant une caractéristique universelle de l'espèce humaine en deçà de leurs traitements extrêmement variés dans la morphosyntaxe de chaque langue particulière. Si l'on prend la notion de « ressentir un certain état » comme celle qui recouvre, au niveau le plus général, le concept d'affect, la liste que l'on avait adoptée par hypothèse (cf. Rapport de l'année précédente, in *Annuaire du Collège de France 2001-2002*, p. 656) doit être reconsidérée. Les quatre dernières catégories (4 = processus cognitifs ; 5 = nécessité, possibilité ; 6 = possession ; 7 = occurrence) avaient été proposées à titre d'adjonction aux affects strictement définis, à savoir 1 = perceptions ; 2 = sensations et états physiologiques ; 3 = émotions et sentiments. La raison de cette adjonction est que de nombreuses langues (toutes celles de l'Inde, l'islandais, plusieurs langues caucasiennes, diverses langues amérindiennes, etc.) traitent identiquement, dans leur morphosyntaxe, les catégories 4 à 7 et les catégories 1 à 3. On peut interpréter en termes sémantiques cette identité de traitement : « espérer », « croire », et même « savoir », « devoir », « posséder », « recevoir » sont des processus dont l'individu « affecté » fait l'expérience, se trouvant par là en état d'expérience comme lorsqu'il voit, qu'il a mal à la tête ou qu'il a honte.

Pendant, il importe que le critère sémantique et le critère formel soient être étroitement associés, et le champ paraît mieux délimité si l'on ne retient donc que les langues dont chacune se sert du ou des mêmes procédés pour le traitement des catégories 1 à 3. L'étude se fonde sur un corpus, ainsi défini, de 138 langues. On examinera successivement celles qui présentent une grammaire spécifique pour l'expression des affects (section 2) et celles qui les traitent par des procédés également utilisés pour d'autres sens (section 3).

2. *Les cas de marquage spécifique des affects*

12 % des langues du corpus présentent un marquage spécifique pour les affects. Ce marquage relève soit de la morphologie, soit de la syntaxe. Certaines langues, comme le bhojpuri, le kalasha et le kashmiri (indo-aryens), ainsi que le burushaski, présentent un tel marquage. Mais dans la plupart des autres cas, le traitement formel spécifique que l'on trouve est limité à des zones restreintes du lexique des affects, comme on peut le voir en persan, en tibétain, en godoberi (Caucase), et dans diverses langues océaniques, comme le xaracuu et le cemuhi (Nouvelle-Calédonie). Et quand ce traitement concerne des zones plus vastes, on s'aperçoit, en approfondissant l'enquête, qu'en fait il n'est pas tout à fait spécifique, car d'autres sens sont également exprimés par le même procédé, morphologique ou syntaxique, qui est utilisé pour l'expression des affects. Telle est la situation en hébreu, malgache, banda-linda (langue africaine), comox (langue salish), bardi (langue australienne).

Ainsi, le marquage spécifique des affects demeure un phénomène assez limité. Il faut donc examiner ce qu'est la situation dans les langues qui ne possèdent pas un tel marquage.

3. *Les cas d'absence de marquage spécifique des affects*

On rencontre quatre cas de cette sorte : l'expérient peut être marqué comme sujet (45 % des langues du corpus), comme objet (8 %), comme possesseur d'une partie du corps affectée (11 %) ou comme complément oblique, généralement au datif (24 %). L'étude fait apparaître que dans chacun de ces cas, les phrases affectives utilisent des modèles morphosyntaxiques disponibles. Ainsi, il n'y a pas d'innovation qui permette de parler d'un marquage spécifique des affects.

CONCLUSION

La situation résumée ci-dessus appelle une tentative d'interprétation. D'une part, il est difficile, pour les langues, d'exprimer les affects, car il s'agit d'expériences individuelles, dans lesquelles sont engagés toutes sortes de facteurs subjectifs, parmi la complexité desquels il faudrait qu'un choix soit fait, nécessairement arbitraire, puisqu'il aboutirait à exprimer certains aspects et non d'autres. Par ailleurs, l'expression des affects ne correspond pas à une tâche aussi importante que celles qui commandent l'organisation du discours, comme la tâche de répartir l'information entre des portions moins nouvelles (thématiques) et des portions plus nouvelles (rhématiques). Ces propriétés de l'expression des affects pourraient expliquer que dans ce domaine, les langues humaines résolvent les problèmes de mise en mots du monde par le recours à l'économie. Dans cette perspective, l'étude des affects apparaît comme une illustration privilégiée de la parcimonie de la grammaire.

PUBLICATIONS RÉCENTES DU PROFESSEUR

— « Sous les ailes de Greenberg et au-delà. Pour un élargissement des perspectives de la typologie linguistique », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XCVII, 1, 2002, pp. 5-35.

— « L'énonciatif au cœur de la langue : faits de morphopragmatique, de déni du code, d'aptitude énonciative et de dyshyponoèse », in *Le signe et la lettre, en hommage à Michel Arrivé*, textes réunis par Jacques Anis, André Eskénazi et Jean-François Jeandillou, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 241-254.

— Préface de la traduction française du livre de J.H. Greenberg *Les langues indoeuropéennes et la famille eurasiatique*, vol. 1, Grammaire, Paris, Belin, 2003, pp. 5-9.

— « Le multilinguisme dans la sphère judéo-tunisienne », in *Mélanges David Cohen*, textes réunis et édités par Jérôme Lentin et Antoine Lonnet, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, pp. 305-314.

— « Sur quelques particularités de l'arménien et sur leur contribution à la typologie linguistique », in Actes du Sixième Colloque international de Linguistique arménienne, INALCO, 5-9 juillet 1999, *Slovo*, volumes 26-27, Paris, Publications Langues'O, 2003, pp. 11-22.

— Diverses recensions dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XCVI, 2, 2001.

CONFÉRENCES DU PROFESSEUR

- Rome III, juillet 2002
- Montpellier, octobre 2002
- Lyon II, octobre 2002
- Leipzig (Max Planck Institut für Evolutionäre Anthropologie), octobre 2002
- Charleville-Mézières, novembre 2002
- Quimperlé, janvier 2003
- Oviedo, mars 2003
- Châlons-en-Champagne, mars 2003
- Berlin, mai 2003
- Milan, mai 2003
- Venise, mai 2003
- Boulder (Université du Colorado, USA), mai 2003
- Châteauroux, juin 2003
- Reims, juillet 2003.

JURYS DE THÈSES

— Membre du jury d'Habilitation à Diriger des Recherches de M. Pénou Achille Somé, « Linguistique générale : éléments de phonologie, de sémantique et de grammaire du dagara, langue voltaïque », décembre 2002.

— Rapporteur du DEA de Mlle Élise Thierry, « Les langages sifflés », décembre 2002.

— Membre du jury d'Habilitation à Diriger des Recherches de M. Nicolas Tournadre, « Linguistique tibétaine : morphologie, syntaxe, sémantique », février 2003.